



Communiqué de presse

Lundi 7 novembre 2022

Conseil municipal du lundi 7 novembre 2022

Point d'information sur les orientations budgétaires 2023

[Consulter le dossier de presse de la conférence de presse du mercredi 26 octobre.](#)

Egalité femmes-hommes, genres et sexualités: la ville poursuit et renforce son engagement

2-(29879). LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS: Rapport égalité femmes-hommes, genres et sexualités 2021-2022

Depuis 2014, la Ville s'engage à travers la mise en oeuvre d'un plan d'actions, enrichi chaque année, pour lutter contre les inégalités femmes-hommes et liées aux genres et aux sexualités. Tous les ans, la Ville dresse un bilan de l'avancement des actions.

Grenoble déploie des actions fortes en tant qu'actrice publique et employeuse. Parmi ces actions, on retrouve :

- ▶ L'égalité des genres comme axe majeur de du projet éducatif 2022-2027 de la Ville et dans la politique municipale culturelle.
- ▶ La mise en place d'espaces de paroles au sein des écoles abordant les questions de puberté, d'égalité filles-garçons, de harcèlement ou encore de consentement.
- ▶ La formation des agent-es de la Ville à l'accueil des personnes victimes de violences conjugales (plus de 75 agent-es de la Police Municipale et des Maisons des Habitant-es ont été formé-es).
- ▶ La mise en place de créneaux réservés aux femmes dans les douches municipales (créneaux de 2 heures, 5 jours par semaine).
- ▶ Le soutien à l'ouverture d'«Uni(e-s)verselles», nouveau lieu d'accueil des femmes victimes de violences (soutien financier et mise à disposition gratuite de locaux à l'Abbaye).
- ▶ La coordination des opérations de sensibilisation des Grenoblois-es pour prévenir les violences sexistes et sexuelles dans les milieux festifs.
- ▶ Une réflexion pour un observatoire des violences faites aux femmes et aux minorisé-es.
- ▶ Une politique d'accès à toutes et tous aux sports :
 - La modification du règlement des piscines municipales votée au conseil municipal de mai 2022 permet, en plus des maillots de bain admis habituellement, d'ouvrir les piscines à toutes les personnes souhaitant venir seins nus, en maillot de bain couvrant ou avec autre tenue respectant l'article 10 du règlement, validé par le Conseil d'État dans son arrêté du 21 septembre 2022.
 - L'école féminine de football, née en 2015, propose des entraînements gratuits aux filles âgées de 7 à 14 ans. Le programme connaît un franc succès avec une cinquantaine de filles fréquentant actuellement la structure et un nombre d'inscrites en constante augmentation.



Vote pour le nom de la future école Flaubert par les élèves en périscolaire de l'école Alphonse Daudet © Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2022

► La coordination du projet «Grenoble la nuit» : rendu public en mars 2022, le diagnostic sur la ville de nuit propose plus de 100 axes de travail autour de 9 thématiques, dont l'égalité des droits. Ces pistes de travail alimenteront un plan d'actions à déployer dès 2023.

► La poursuite de son engagement en faveur de l'inclusion de toutes et toutes dans ses communications (utilisation de l'écriture inclusive, lutte contre les stéréotypes) et ses relations avec les usager-es (documents administratifs, accueil des publics).

► Un projet d'amélioration de la place des pères, à travers les Maisons des Habitant-es (création d'un créneau de ludothèque uniquement pour les papas et leurs enfants à la MDH Bois d'Artas, organisation d'une sortie bivouac entre les papas et leurs enfants à la Bastille avec la MDH Centre-Ville, exposition «La belle paternité » à la MDH Teisseire-Malherbe...).

Laura Pfister, Adjointe à l'Egalité des droits, déclare: « *La municipalité place la lutte contre les discriminations liées au genre et aux sexualités au coeur de toutes ses décisions. Ce rapport est une obligation réglementaire, certes, mais c'est surtout pour nous un marqueur de l'évolution de notre politique municipale ambitieuse. A Grenoble, nous avons fait le choix de mettre dans ce rapport la Ville comme employeuse mais aussi comme actrice publique. En effet, au-delà de répondre à des obligations réglementaires, nos politiques internes se doivent d'être en cohérence avec nos politiques publiques. La politique d'égalité de la Ville de Grenoble est une politique transversale. Elle ne peut s'imaginer autrement car le patriarcat s'insinue partout et les discriminations en général se retrouvent dans tous les domaines. C'est pour cela que l'on trouve dans la politique culturelle, RH, jeunesse, dans le projet éducatif ainsi que dans le projet petite-enfance, un volet sur la question de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Notre politique publique a plusieurs objectifs et notamment celui de permettre à chacune et chacun de trouver sa place dans la ville et surtout, de s'émanciper. La Ville s'efforce continuellement d'adapter ses services publics afin que les identités de chaque habitant et habitante soit représenté-e. En tant qu'employeuse, la Ville se doit d'être exemplaire sur ces questions : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre femmes et hommes, garantir l'égal accès à la promotion aux femmes et aux hommes, favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle, prévenir les discriminations et les actes de violences sexuelles et sexistes au travail et former les agent-es à ces questions.* »

EN CHIFFRES

► **92 700 €** de subventions au titre de l'égalité entre les femmes, les hommes, les genres et les sexualités accordées aux associations du territoire.

► Ateliers d'apprentissage du vélo et de remise en selle: sur les 240 participant-es en 2022, **90%** étaient des femmes, dont la majorité était issue de quartiers prioritaires.

► Fonds de participation des habitant-es (aide financière aux Grenoblois-es pour leur quartier): En 2022, **62%** des projets étaient portés par des femmes.

Transport par câble : la Ville de Grenoble très réservée quant à la priorisation de ce projet par le SMMAG

3-(30240). URBANISME AMENAGEMENT : Projet de transport par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux porté par le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) : avis de la ville de Grenoble

[Consulter le communiqué de presse du vendredi 28 octobre.](#)

Une grande cérémonie pour célébrer Grenoble Capitale Verte et sécuriser le changement pour 2040

6-(30167). CAPITALE VERTE EUROPEENNE : Convention de mise à disposition du Marché d'Intérêt National (MIN) pour la cérémonie de fin d'année de Grenoble Capitale Verte

7-(30152). CAPITALE VERTE EUROPEENNE : Convention de mise à disposition de l'Hexagone pour la cérémonie de fin d'année de Capitale Verte.

8-(30150). CAPITALE VERTE EUROPEENNE : Report de date du projet Batuca'Green show subventionné dans le cadre de l'appel à projets culturels pour la soirée d'inauguration de Capitale Verte 2022

2022 est l'année où Grenoble en tant que Capitale Verte est mise à l'honneur à l'échelle de l'Europe. Un territoire vitrine des transitions, un territoire actif, marqué toute l'année par de nombreux événements, des partenariats et des actions en faveur de la transition écologique.

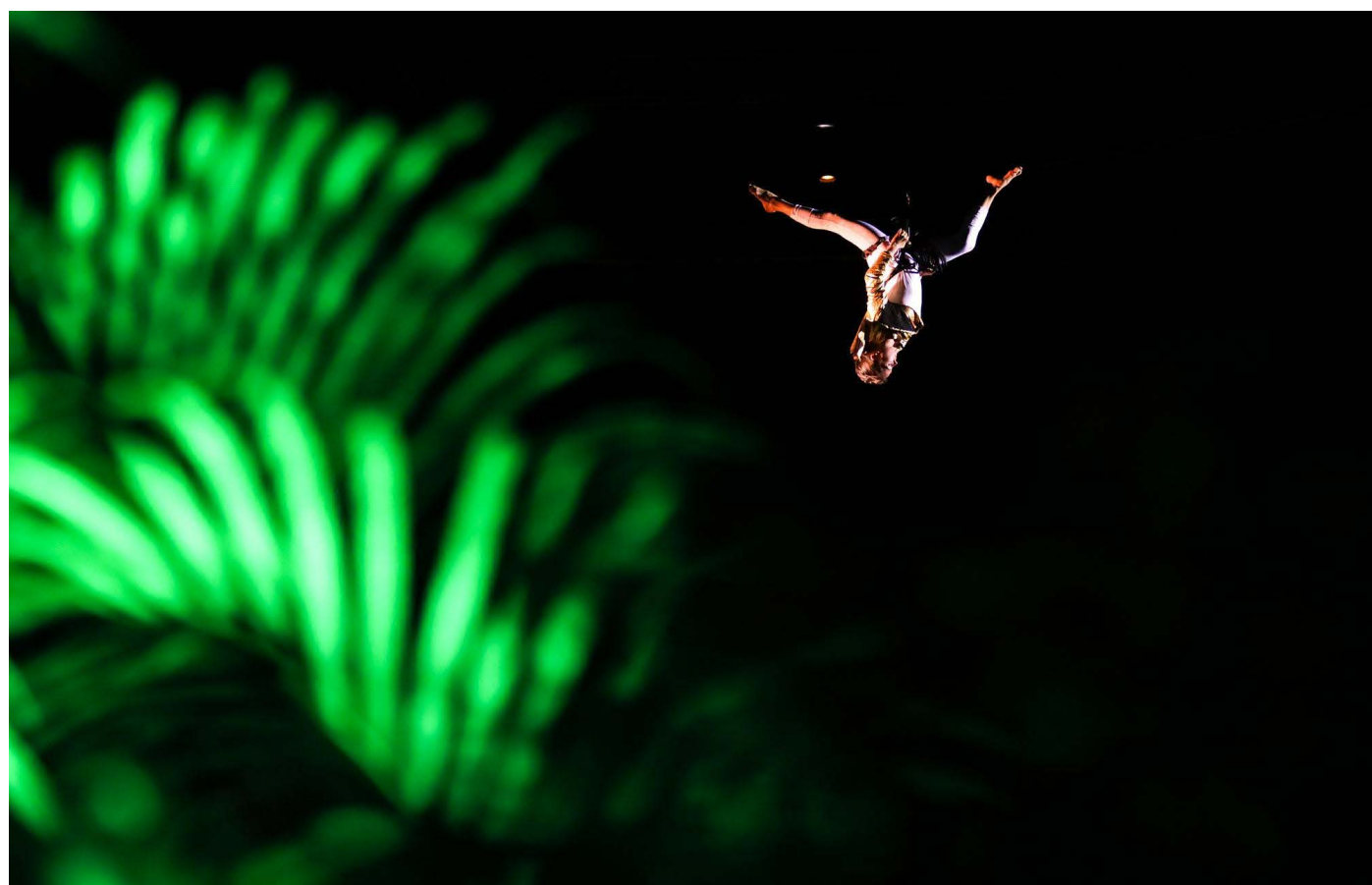
Afin de célébrer ce titre et sa passation à Talinn en 2023, puis à Valence en 2024, lauréate à l'issue de la cérémonie qui s'est tenue au Palais des Sports le 27 octobre dernier, Grenoble organise une rétrospective de l'année sur plusieurs sites les 9, 10 et 11 décembre, et notamment une grande fête pour toutes et tous au Marché d'Intérêt National le samedi 10 décembre 2022. Grenoble continuera à porter ce titre et les actions nombreuses engagées au cours de l'année 2022 doivent être connues du plus grand nombre pour agir ensemble, plus vite et plus loin.

Plus généralement, la semaine du 5 décembre accueillera une multitude d'événements à résonance nationale ou internationale, notamment:

► Le forum de l'Observatoire International de la Démocratie Participative le mercredi 7 et le jeudi 8 décembre : il s'agit d'un réseau d'échange de plus de 1000 gouvernements locaux du monde entier auquel s'associent des organisations de la société

civile et des centres de recherche souhaitant développer, mettre en œuvre et diffuser des expériences sur la démocratie participative au niveau local afin d'approfondir la démocratie dans le gouvernement des territoires.

► La remise des trophées nationaux de la participation citoyenne le jeudi 8 décembre en fin de journée.



Désignation de la capitale verte de l'Europe 2024 : journée grand public au Palais des Sports. Spectacle Kintsukuroi, compagnie les impondérables © Auriane POILLET, Ville de Grenoble 2022

► La grande cérémonie pour célébrer la première année Grenoble Capitale Verte du vendredi 9 au dimanche 11 décembre.

► Les 48h de la Transition écologique inclusive le mercredi 7 et le jeudi 8 décembre : la Ville, en partenariat avec le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), organise la quatrième et dernière saison des Villes en Transition. Cette rencontre, la dernière avant la Biennale de ville en transition 2023, réunira des délégations du monde entier autour d'un sujet de transition. Visites de terrain, ateliers, expositions, table ronde, conférences... Pendant 48 heures, la transition écologique inclusive sera le fil rouge de ces activités.

► Les PLATFORMAwards le mardi 6 décembre récompenseront les meilleurs pratiques en matière de coopération au développement de ville à ville et de région à région. Le jury décidera parmi les lauréat-es : Anderlecht (Belgique)-Marsassoum (Sénégal), Barcelone (Espagne)-Montevideo (Uruguay), Berchem-Sainte-Agathe (Belgique)-Grand-Dakar (Sénégal), Bordeaux (France)-Lima (Pérou), Gersthofen (Allemagne)-Comté de Baringo (Kenya), Haskovo (Bulgarie)-1^{er} district de Douala (Cameroun), Vallès Occidental (Espagne)- Missirah (Sénégal), Zaragoza (Espagne)- Ouonck (Sénégal)

► La rencontre nationale des Maisons des Associations : depuis plus de 25 ans, les membres du Réseau national des Maisons des Associations (RNMA) se retrouvent lors de rencontres nationales. Grenoble accueillera ces rencontres du mercredi 7 au vendredi 9 décembre.

► Les Trophées de la Paix économique le mardi 6 décembre au Musée de Grenoble : afin de célébrer celles et ceux qui expérimentent un changement de paradigme contribuant à accélérer la transition écologique et sociétale, quel que soit leur domaine d'activité ou la nature de leur organisation.

Maud Tavel, Adjointe au Maire et Présidente du G.I.P Capitale Verte : « *Grenoble Capitale Verte, ça continue ! Après la cérémonie de désignation de Valencia, comme Capitale Verte européenne 2024, nous organisons la cérémonie de passation du titre à Tallin, Capitale Verte européenne 2023. Un titre qui pendant une année nous a permis de mettre en avant les ambitions et les actions entreprises pour les transitions. Un titre qui nous propulse vers la perspective 2040, avec toujours l'objectif que chacun et chacune d'entre nous soit neutre en carbone en 2040. La semaine du 5 décembre est une semaine importante pour Grenoble, avec des événements à résonance nationale et internationale et des délégations du monde entier !* »

Crise de l'énergie et réduction des consommations énergétiques : Grenoble amplifie le travail

34-(30484). ENERGIE : Adhésion de la Ville de Grenoble à la Charte d'engagement ECOWATTS

Depuis 2014, Grenoble est résolument engagée en faveur de la sobriété énergétique. La Ville porte un objectif ambitieux de réduction de 45% de ses consommations énergétiques entre 2005 et 2030. Face aux crises énergétique et climatique, la Ville accélère sa transition énergétique. En octobre 2022, un premier volet de mesures a été mis en œuvre pour répondre aux conséquences de la crise énergétique en cours. Un second volet présenté prochainement viendra enrichir ce plan de sobriété. Le dispositif EcoWatt est un outil complémentaire de l'action engagée par la Ville.

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français-es. A chaque instant, des signaux clairs guident le ou la consommateur-riche pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous et toutes en électricité. Le dispositif vise à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité.

En adoptant la charte d'engagement EcoWatt, la Ville s'engage à :

► Inciter le grand public et les collaborateur-rices à s'inscrire à l'alerte EcoWat ou la relayer en cas de tension

► Mobiliser le grand public et les collaborateur-rices

► Adopter des écogestes simples ou décaler les consommations d'électricité hors des pointes

[Lien vers le dossier de presse «Plan de réduction des consommations énergétiques: Grenoble accélère»](#)

Vincent Fristot, Adjoint aux Finances, à la Comptabilité Ecologique, à la Transition Energétique, et aux Contentieux, déclare: « Depuis 2014, la municipalité a fait le choix d'engager des politiques publiques ambitieuses en matière de transitions et de réduction des consommations énergétiques. Ces choix permettent aujourd'hui d'amortir l'ampleur de la crise énergétique. Toutefois, face à l'ampleur de cette crise et l'explosion des tarifs qui devrait faire grimper de 10 millions d'euros supplémentaires la facture énergétique de la Ville, Grenoble accélère une nouvelle fois sa transition énergétique. Un premier volet a d'ores et déjà été mis en place cet automne : baisse de la température des bâtiments administratifs, des salles de sports et des piscines, réduction de l'éclairage public et sensibilisation des habitantes et habitants et des acteurs économiques et associatifs à la mise en place des gestes de sobriété. De nouvelles mesures complémentaires seront annoncées prochainement et de manière graduée. En signant la charte ECOWATTS, la Ville se dote d'un outil supplémentaire pour répondre à la crise énergétique et limiter les risques de coupure d'électricité. »



Le jour de la nuit © Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

La rénovation de la Tour Perret se poursuit

35-(30268). PATRIMOINE MUNICIPAL : Convention cadre pour la restauration de la tour Perret de Grenoble entre l'Etat, le Département de l'Isère et la commune de Grenoble.

68-(30270). FINANCES : Mécénat pour la tour Perret - Approbation de la charte éthique du mécénat de la ville de Grenoble - Adhésion à l'Admical

[Consulter le dossier de presse de la conférence de presse du mercredi 21 septembre.](#)

Un camion restaurant pour l'association Point d'eau

59-(30241). ACTION SOCIALE : Convention de mise à disposition d'un camion restaurant à l'Association Point d'Eau

L'association Point d'eau, lieu d'accueil de jour pour les personnes en situation de précarité sociale et/ou sans domicile, va bénéficier d'un camion-restaurant, mis à disposition par la Ville. Objectif ? Cuisiner et proposer des distributions gratuites pour les plus démunies.

Le projet « Cuisine du cœur » est arrivé premier au Budget Participatif 2019 et a été doté de plus de 100 000€. Ce budget participatif comprend deux parties :

- L'achat et la mise à disposition pour des ateliers de cuisine de matériel à l'association Le Fournil, mis en place en 2021.
- L'achat et la mise à disposition d'un camion-restaurant à l'association Point d'eau pour la distribution de repas.

L'association Point d'Eau est un accueil de jour, ouvert 5 jours sur 7, proposant aux personnes de la rue ou en situation de logement/hébergement précaire un service d'hygiène (douche, laverie automatique) dans un accueil convivial (boissons, animations). Entrée dans ses nouveaux locaux en début d'année, l'association assure également un service de domiciliation, de conseil et d'orientation vers les services sociaux, médicaux et/ou la Banque Alimentaire. Elle utilise notamment l'accès à la culture et au sport comme outil de médiation et d'ouverture.

Au sein de l'association, l'atelier cuisine «Les Mets connus» est autogéré par des personnes accueillies à Point d'eau et rassemble chaque semaine 20 hommes et femmes. Elles et ils travaillent à la confection de biscuits, à la fabrication de repas du monde partagés, à l'échanges de recettes, la récupération d'invendus, dans un esprit de moindre gaspillage.

Annabelle Bretton, Adjointe à l'éducation populaire, à la Jeunesse, à la Vie associative et à la Démocratie participative, déclare : « *C'est toujours un grand plaisir de voir les projets du Budget Participatif se concrétiser, en particulier les projets de solidarité. Point d'Eau est une association indispensable du tissu grenoblois, elle a d'ailleurs été largement plébiscitée par les Grenobloises et Grenoblois qui l'ont placée lauréate du Budget Participatif 2019. Nous espérons que la mise à disposition de ce camion et du matériel de cuisine pourra permettre à l'association de venir en aide à un maximum de personnes.* »



Inauguration des nouveaux locaux de Point d'Eau (espace cuisine, cuisine d'insertion «les mets connus»)
© Jean-Sébastien FAURE, Ville de Grenoble 2022

Attribution de la délégation des réseaux des villes en transition à Katia Bacher

79-(30427). CONSEIL MUNICIPAL : Indemnités de fonction des élu-es

Le conseil municipal a voté l'attribution de la délégation des Réseaux des villes en transition à Katia Bacher. Elle aura notamment en charge le pilotage de la quatrième édition de la Biennale des villes en transition 2023, événement démonstrateur des transitions à l'œuvre sur le territoire grenoblois.

Katia Bacher, Conseillère municipale déléguée aux Réseaux des villes en transition, déclare: « C'est avec un immense plaisir que je me vois confier la délégation des Réseaux des villes en transition. Partout en France et à travers le monde, le nombre de villes engagées dans des démarches de transitions sociale, démocratique et écologique grandit et s'enrichit. Après Grenoble Capitale Verte Européenne 2022, en 2023, la nouvelle édition de la Biennale des villes en transition sera une nouvelle fois l'occasion de découvrir la multitude d'acteurs et d'actrices locales engagés sur les transitions en Europe et dans le monde et d'échanger sur des solutions concrètes pour passer à l'action. »



Biennale des villes en transition 2021: Au coeur des initiatives habitantes - Espace de Vie Sociale © Alain Fischer, Ville de Grenoble 2021

Vœu du groupe des élu-es Grenoble en commun

Pour un engagement durable de l'Etat auprès des collectivités dans la transition écologique et la justice sociale

En 2021, le GIEC, dans son 6^e rapport, nous alertait une énième fois : le contexte climatique dans lequel nous vivons entraîne la nécessité d'actions profondes, immédiates pour atténuer les perturbations dangereuses et généralisées dans la nature, induites par les activités humaines. Le 27 octobre 2022, Antonio Guterres, secrétaire général des Nations Unies, montait à la tribune à l'occasion de la publication de l'évaluation annuelle des engagements des signataires de l'accord de Paris : « *Nous nous dirigeons vers une catastrophe mondiale (...) La fenêtre permettant de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C se referme rapidement* ». Selon le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), les engagements pris par les Etats placent notre planète sur une trajectoire de réchauffement de 2,6 degrés d'ici 2100. Antonio Guterres le martèle depuis, exhortant les gouvernements nationaux à renforcer leurs plans climat et à les mettre en œuvre au cours des huit prochaines années : « *nous avons besoin d'action climatique sur tous les fronts, et nous en avons besoin maintenant* ».

Cette crise climatique est également une crise sociale. Bien que chacun-e soit concerné-e par le dérèglement du climat, de grandes inégalités existent quant à son impact. Le GIEC alertait dès 2017 : « *la capacité d'adaptation, intimement liée au développement socio-économique, est inégalement répartie entre les sociétés et au sein de ces dernières* ». En effet, que ce soit à l'échelle internationale ou à l'échelle des pays, les plus précaires sont les plus impactés par le dérèglement climatique, alors même qu'ils et elles en sont les moins responsables. En France, selon le CEDD la consommation des 20% de ménages les plus modestes représente 11% des émissions de CO2 alors que celle des 20% les plus aisés est responsable de 29% de ces émissions.

Il est donc urgent que les États conduisent des actions ambitieuses et des décisions fortes de transformation écologique et sociale. En France, la forêt d'annonces portées par le Gouvernement masque la poursuite des soutiens massifs indifférenciés, renforçant les très grandes entreprises, telle que Total, engagées durablement dans l'exploitation des énergies fossiles, plutôt que d'accompagner la transition énergétique nécessaire pour le futur. Cette méthode perpétue le modèle désormais anachronique reposant sur l'exploitation et l'utilisation des énergies fossiles.

Alors que les territoires ont les capacités de développer des politiques publiques sociales et écologiques se basant sur des ressources locales, ils subissent les conséquences du désengagement de l'Etat et des crises successives..

Comme les Français-es, les collectivités territoriales sont touché-es depuis plusieurs mois par une inflation élevée : tarif de l'énergie, coût des aliments, répercussion des prix à la pompe, des matières premières... A quoi s'est ajoutée, mi 2022, la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires territoriaux-ales qui font vivre les services de proximité. Si cette revalorisation est nécessaire et malheureusement encore insuffisante, elle n'en demeure pas moins très impactante pour les budgets contraints des collectivités, notamment au vu du désengagement de l'Etat.

Les territoires ont les capacités d'actions nécessaires pour engager la transition écologique et développer la justice sociale. Toutefois, ces capacités d'actions sont freinées, voire empêchées par un manque de solidarité nationale et de soutien de l'Etat. A ce titre, l'annonce récente du Gouvernement d'un fonds doté de 1,5 milliard d'euros ne répond pas à la gravité de la situation concernant l'envolée des coûts de l'énergie.

Il est donc demandé que l'État apporte son soutien aux initiatives et dynamiques de transitions écologiques et sociales locales, à travers des aides dédiées destinées à atténuer les effets de l'inflation sur les dépenses publiques.

Le conseil municipal de Grenoble demande donc au Gouvernement d'engager une réelle synergie d'action et de transition avec les collectivités locales, avec :

- l'abandon définitif des articles 16-23 du PLPFP 23-27 qui limitent les dépenses de fonctionnement des collectivités locales dans un contexte inflationniste sans précédent ;**
- la mise en place d'un bouclier spécifique aux collectivités permettant de compenser la hausse des dépenses énergétiques utiles aux services publics locaux qui apportent un soutien et une solidarité locale indispensables pour de nombreux et nombreuses habitant-es ;**
- la compensation à hauteur de l'évolution du point d'indice des fonctionnaires territoriaux-ales par une dotation dédiée ;**
- l'adoption d'un fonds national augmenté significativement de plusieurs milliards d'euros par an permettant d'apporter les recettes nécessaires à l'émergence des projets de transition.**